



Résiliation de contrat de formation à distance

Par **steph92150**, le **30/06/2013** à **01:49**

Bonjour, rnJ'ai signé un contrat avec Karis formation en octobre 2012 (acompte + prélèvement mensuel), en décembre 2012 j'apprends ma grossesse (dite à risque donc arrêt de travail et alitement jusqu'à ce jour)et ma situation à vite changer en janvier (professionnelle: licenciement amiable et plus de ressource).rnJ'ai donc voulu résilier mon contrat de formation, mais n'étant plus à mon domicile sans accès aux documents(sous surveillance chez mes parents) j'ai laissé cette histoire pour plus tard pensant avoir le temps.rnAujourd'hui, après avoir lu sur internet comment résilier mon contrat j'apprends que je ne peux plus.rnSachant que je ne peux plus payer et que je ne pourrais pas suivre la formation comment puis-je résilier mon contrat ? **merci**

Par **moisse**, le **01/07/2013** à **10:48**

Bonjour,rnSi vous voulez un peu d'aide, il faut présenter les choses comme elles sont.rnLe licenciement amiable n'existe pas dans nos contrées, et il est impossible à l'employeur de mettre en œuvre une procédure de licenciement à l'endroit d'une salariée enceinte.

Par **pat76**, le **26/07/2013** à **17:09**

Bonjour stephrrnrnVous avez envoyé une lettre de résiliation par courrier recommandé avec avis de réception à Karis et Formation?